

Compte-rendu du conseil municipal du 3 mars 2017

Conseillers et conseillères Présents : Joseph CHANAL - Marie-Hélène CHAPUIS - Thierry DEFAY - Jacky FERRET - Teddy GARDES - Pierre GENTES - Virginie LAFFONT - Chantal REYNAUD - Alain SABATIER

Conseillers et conseillères absents : Corine BRUCHET - Bernard MARTIN (procuration Pierre GENTES) - Laetitia BREYSSE (procuration Virginie LAFFONT)

Secrétaire de séance : Teddy GARDES

Copie : Martine CHAMBLAS (Secrétaire de mairie)

Ordre du jour :

- 1) Présentation des comptes du budget principal et des budgets annexes 2016 de la commune.
- 2) Débat budgétaire sur le projet de BP 2017 de la commune.
- 3) Le point sur le projet de démolition de la barre HLM le Freydeyre par l'OPAC.
- 4) Info sur le projet d'itinérance Numérique intercommunal « Laussonne – Moudeyres » qui est déplacé vers le projet d'itinérance de la vallée de la Loire (Chadron, Goudet, etc..).
- 5) Le point de situation sur les plans A et Plan B (immeuble Masson - Prades - Astiers).
- 6) Demande de subvention par l'Association Fin Gras du Mézenc .
- 7) Tableau avancement d'échelon d'agents municipaux.
- 8) Divers

0) Sujet à ajouter à l'ordre du jour

- Délibération pour lancer une enquête publique de déclassement de 154 m2 du domaine public et demande au préfet de produire l'arrêté correspondant (vente commune - Ferraton)
- Délibération relative à l'indemnité des élus pour afficher non pas l'indice 1015 de la fonction publique territoriale mais l'indice brut terminal.

1) Présentation des comptes du budget principal et des budgets annexes 2016 de la commune

M le Maire communique aux élus un tableau de présentation des comptes de résultats d'exercice et de clôture de l'année 2016 pour le budget principal et les budgets annexes.

L'analyse 2016 des comptes du budget de la commune montre que la marge d'autofinancement est trop faible.

Les dépenses de fonctionnement sont augmentées de 20017 € (travaux enfouissement de câbles télécom au Besset qui aurait du être imputés en investissement) + des TAP (13340 €, voir nota 1) + baisse de la DGF (- 14130 €) et augmentation des charges de fonctionnement de l'école publique (chauffage 6000 € + impression 2000 €).

Les dépenses de personnels progressent sensiblement avec l'avancement d'échelon conformément à la règle dans la fonction publique territoriale mais aussi avec les TAP.

A constater également l'absence de vente de terrain dans les lotissements de Préchaud2 et les Coustilles2. Ce problème "plombe" les comptes des budgets annexes correspondants.

Pour le budget 2016 de la commune seule voici quelques éléments financiers :

- Dépenses de fonctionnement (réelles) = 695 K€ (y compris un amortissement de 9 K€, le FONGIR et divers 51 K€)
- Charges à caractère général = 285 K€ ;
- Charges de personnels = 207 K€ ;
- Charges financières = 57 K€ ;
- Autres charges réelles (subventions, exceptionnelles, participations, indemnités) : 86 K€
- Recette de fonctionnement = 859 K€;
- Ressources fiscales (hors IFER, CFE et CVAE) = 283 K€ ;
- FPIC 2016 = 16999 €
- Divers revenus immobiliers = 39 K€ ;
- Marge d'autofinancement = 163 K€;
- Niveau de dette par habitant = 2350 K€ ;

Résultat d'exercice du budget 2016 de la commune en fonctionnement = 163001,07 € (excédent)

Résultat d'exercice du budget 2016 de la commune en investissement = 86082,38 € (excédent)

Résultat de clôture du budget 2016 de la commune en fonctionnement = 165125,04 € (excédent)

Résultat de clôture du budget 2016 de la commune en investissement = 72009,52 € (excédent)

A noter que la réserve foncière à bâtir (Coustilles2, Préchaud2) : 600 K€ environ fin 2016 (soit 600 € par habitant).

(1) Cout des personnels pour 11340 € (324 heures x 3 personnes x 35 €) + cout animateurs et divers pour 8000 € environ - fonds de concours pour 3000 € (60 x 50) - CAF pour 3000 € environ, soit un total de charge annuel de 13340 €.

Pour information le Maire communique les données suivantes :

Résultats de l'exercice du budget 2016 du lotissement Les Coustilles2

- Budget de fonctionnement : dépenses = 166731,88 Euros; recettes = 219502,40 Euros ; résultat = 52770,52 Euros (excédent)

- Budget d'investissement : dépenses = 219502,40 Euros ; recettes = 166731,88 Euros; résultat = - 52770,52 Euros (déficit)

Résultats de clôture du budget 2016 du lotissement Les Coustilles2 (après application du report des déficits ou excédents antérieurs)

- Budget de fonctionnement : - 28965,32Euros + 52770,52 Euros = 23805,20 Euros (excédent) reporté en dépenses de fonctionnement du BP 2017.

- Budget d'investissement : - 166713,86 Euros - 52770,52 Euros = - 219484,38 Euros (déficit) reporté en dépenses d'investissement du BP 2017.

Résultats de l'exercice du budget 2016 du lotissement Préchaud2

- Budget de fonctionnement : dépenses = 234177,92 Euros; recettes = 247615,38 Euros ; résultat = 13437,46 Euros (excédent)

- Budget d'investissement : dépenses = 254282,06 Euros ; recettes = 231336,72 Euros; résultat = - 22945,34 Euros (déficit)

Résultats de clôture du budget 2016 du lotissement Préchaud2 (après application du report des déficits ou excédents antérieurs)

- Budget de fonctionnement : - 31446,86 Euros + 13437,46 Euros = - 18009,40 Euros (déficit) reporté en fonctionnement du BP 2017.

- Budget d'investissement : 13663,27 Euros - 22945,34 Euros = - 9282,07 Euros (déficit) reporté en recettes d'investissement du BP 2017.

Le conseil municipal prend acte de ces résultats.

► Le vote du compte administratif et du compte de gestion sera proposé lors du prochain conseil municipal. Il en sera de même de la décision d'affecter : 3125,04 € en recette au budget de fonctionnement 2017 et 162000,00 € en recette au budget d'investissement 2017.

2) Débat budgétaire sur le projet de BP 2017 de la commune.

Note de synthèse et de prospective budgétaire 2016-2020

► Au plan de l'analyse financière :

Pour la deuxième année consécutive le niveau de marge d'autofinancement est trop faible. Il se situe à 163000 € pour l'exercice 2016 alors qu'il devrait être de l'ordre de 200000 €.

Les raisons de cette situation sont multiples. La baisse de la DGF en 2015 et 2016 représente 14000 € annuel, un peu atténué par une augmentation de la DSR (+ 4000 €). L'augmentation des charges de fonctionnement de la nouvelle école publique (par rapport à 2015) est de 8000 € (6000 € + 2000 €). Les charges de l'activité périscolaire (TAP) de l'ordre de 13000 € net annuel.

Le niveau de dette fin 2016 se situe autour de 2300 €/hab ce qui est significatif.

► Au plan de la ressource fiscale :

La progression des bases fiscales (constructions au ralenti) est faible. En effet, l'augmentation du taux de la fiscalité locale (TH, FB, FNB) de 3,00 % en 2016 à laquelle s'ajoute l'augmentation "inflation" sur les bases a produit une ressource supplémentaire de l'ordre de 7759 €.

La ressource "fiscalité entreprise" devrait être basculée de la commune vers la communauté de communes dès 2017, toutefois il y a encore une inconnue sur cette date.

Le niveau de taux de la fiscalité locale (TH et FB) sur la commune de Laussonne est dans le bas de la fourchette par rapport aux communes voisines de taille équivalente.

► Au plan du développement économique et de la revitalisation du "bourg-centre" :

Les réformes successives sur l'organisation territoriale (NOTRe, ALUR, ART,) génèrent une incertitude sur l'avenir des territoires ruraux. La fragilité du monde rural est variable d'un secteur à l'autre. Le village de Laussonne doit être le moteur pour faire avancer la commune car il se situe en position géographique plutôt favorable entre la zone urbaine du bassin du Puy en Velay (18 km) et la zone nordine et d'activité pleine nature du Mézenc - Gerbier (18 km).

Dans ce contexte, la commune de laussonne doit poursuivre ses investissements au plan de construction (démographie) et de l'attractivité économique (tourisme et commerce) pour assurer son avenir. C'est pourquoi le niveau des investissements est de l'ordre de 450000 € tout en cherchant à faire baisser légèrement la dette.

Les élus du conseil municipal adoptent cette note budgétaire de fin 2016 qui peut encore être complétée.

3) Le point sur le projet de démolition de la barre HLM le Freydeyre par l'OPAC.

Lors de la réunion de travail entre Pierre Gentes (maire) et Jacques Chevaux (Directeur de l'OPAC), ce dernier annonce que l'HLM de la Freydeyre à Laussonne devrait être démolie prochainement car il n'y a pas assez de locataire (4 locataires actuellement qui seront relogés). Cette situation qui perdure depuis des années ne peut pas se prolonger. Cet immeuble est très difficile d'accès (terrain en forte déclinaison) et se situe face à un terrain que l'on peut assimiler à une décharge, coté ouest.

Cette démolition serait financée par un mécanisme de péréquation qui est alimenté par les bailleurs nationaux du logement social (les OPAC, Autres Foyer Vellave, etc..). Ce fond a donné son accord (valable sur 2 ans, 2016 et 2017) pour prendre en charge cette démolition.

L'OPAC va lancer un OS de démolition de l'HLM de la Freydeyre et souhaiterait que l'opération se réalise avant la fin de l'année 2017. Les parcelles AN 105 et 391 sont la propriété de l'OPAC

Un courrier du Préfet, sur ce sujet, va prochainement parvenir à la mairie.

Le travail de concertation et de négociation pas se poursuivre dans les semaines qui viennent sur la base de propositions à faire.

- Proposition 1 : Réaménager la zone et rechercher une solution de réoccupation en liaison avec le voisinage. Une réunion publique de concertation pourrait être organisée pour solliciter l'avis populaire.
- Proposition 2 : Proposer en contrepartie à l'OPAC de réaliser deux ou trois constructions dans le lotissement de Préchaud.
- Autres formules.

4) Info sur le projet d'Itinérance Numérique intercommunal « Laussonne – Moudeyres » qui est déplacé vers le projet d'Itinérance de la vallée de la Loire (Chadron, Goudet, etc..).

Visite de Laurent Wauquiez (LW) à Moudeyres samedi 4 février 2017 en présence du maire de Moudeyres et de conseillers municipaux de la commune. Entre autres sujets, le projet d'Itinérance Numérique intercommunal "Laussonne -Moudeyres" a été présenté par le maire.

En fin de réunion (dans les sujets divers) du 16 février 2017 de l'exécutif de la communauté de communes MLM à St Julien Chapteuil, le président informe les maires (le maire de Moudeyres absent) que le projet d'Itinérance Numérique "Laussonne - Moudeyres" est basculé sur le projet similaire de la vallée de la Loire (Chadron, Goudet, etc..). Ce dernier venait en effet de rencontrer les représentants de la Région qui l'ont informé de cette décision. M le Président de la communauté de communes ne donne pas la raison de ce changement de porteur de projet devant les maires.

Les 3 personnes qui ont travaillé sur ce dossier (complexe au plan technique) sont : JH Pointeau, PA Jouffre, et P Gentes. Afin de comprendre ce qui se passe et avant de transmettre un courrier au président de Région le maire de Laussonne a souhaité rencontrer préalablement JH Pointeau (conseiller municipal à Moudeyres) et PA Jouffre pour en parler, l'occasion s'est présentée le lendemain 17 février 2017 à Moudeyres.

Le maire de Moudeyres, informé de cette rencontre, a réagi injustement à l'encontre du maire de Laussonne. Pourquoi JH Pointeau (conseiller municipal à Moudeyres), qui connaît parfaitement l'avancement de ce dossier pour y avoir travaillé, n'a pas été convié à la visite de LW ?

A la date d'aujourd'hui, les communes de Laussonne et de Moudeyres sont désaisies de la poursuite de l'avancement de ce projet. Lors d'un échange téléphonique entre Pierre Gentes et Corinne Bringer en date du 2 mars 2017 cette dernière confirme que ce projet est intégré dans un dossier équivalent de la vallée de la Loire. La maîtrise d'ouvrage sera communautaire. L'information est confirmée en conseil communautaire le même jour à Salettes.

Le cheminement de ce dossier montre que la commune est "vassalisée" par l'échelon du dessus, niveau où se prennent désormais les décisions (direction de la communauté).

5) Le point de situation sur le plan A et le plan B (immeuble Masson – Prades- Astiers).

Il semble que le plan A ne sera pas mis sur la table avant plusieurs mois en raison de la nécessaire harmonisation fiscale entre les communes de la communauté de communes MLM. Il y a encore une grande inconnue sur l'évaluation du delta de charges liées aux transferts de compétence. La CLECT va devoir travailler rapidement sur cette question pour y voir plus clair dans les comptes.

Le plan B a connu un revers avec le refus du Directeur de l'OPAC (une nouvelle stratégie : voir relevé de notes de la réunion du 15/2/17).

Les élus de Laussonne sont convaincus de l'obligation de revitaliser le centre-bourg de Laussonne et de mettre en route une nouvelle dynamique pour plus d'attractivité. Il est nécessaire de tout faire pour que s'installent deux commerces au rez de chaussée de la barre d'immeuble AN94 - AN95 - AN96 (dont une boucherie-charcuterie).

Une position attentiste inviterait au déclin.

6) Demande de subvention par l'Association Fin Gras du Mézenc .

Par courrier du 15 février 2017, l'association « Fin Gras du Mézenc » demande aux communes de la zone AOC d'apporter leur soutien à l'association en adhérent à l'association pour un montant de 250 € pour l'année 2017. Aucun document de présentation, des comptes n'est joint à cette demande. Par ailleurs, la communauté de communes apporte une aide financière d'un montant de 3325 € à cette association en 2016 (idem en 2015).

Le conseil municipal de Laussonne note que les comptes sont effectivement présentés en assemblée générale mais ne sont pas transmis dans les communes.

► Après en avoir délibéré et dans ce contexte, le conseil municipal n'est pas favorable à l'attribution d'une aide financière publique sous forme d'adhésion communale car elle participe déjà à une aide financière par l'intermédiaire de

la communauté de communes du Mézenc et de la Loire Sauvage. Il faut également tenir compte du contexte de rigueur budgétaire qui s'impose à tous. Accord unanime des élus du conseil municipal.

7) Tableau avancement d'échelon d'agents municipaux.

Pour information des élus :

- Au 1 janvier 2017, Bernard Gentes est adjoint technique principal de 2^{ème} classe, échelon 11.

S'il changeait de grade, il serait classé adjoint technique principal de 1^{ère} classe, échelon 7, IB 475, INM 413. Cela représente (+ 2 points) soit 9,33 € sur le brut mensuel.

- Au 1 janvier 2017, Catherine Teyssonneyre est ATSEM principal de 2^{ème} classe, échelon 4.

Si elle changeait de grade, elle serait classée ATSEM principal de 1^{ère} classe, échelon 1, IB 374, INM 345. Cela représente (+ 9 points) soit 42 € sur le brut mensuel. L'évolution indiciaire naturelle dans son grade l'amène à un avancement d'échelon au 27 novembre 2017 ce qui correspond à un gain d'indice de 7 points.

8) Délibération pour lancer une enquête publique de déclassement de 154 m2 du domaine public et demande au préfet de produire l'arrêté correspondant (vente commune - Ferraton)

A ce stade de l'avancement du dossier et suite à l'arpentage de la parcelle réalisé par le géomètre, M le maire informe le conseil qu'il y a lieu de lancer l'enquête publique de déclassement de cette parcelle pour le faire passer du domaine public vers le domaine privé de la commune. Dans le même temps il sera demandé à M le Préfet de produire l'arrêté d'enquête publique correspondant.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord pour poursuivre le processus.

9) Délibération relative à l'indemnité des élus pour afficher non pas l'indice 1015 de la fonction publique territoriale mais l'indice brut terminal.

Le trésorier demande que dans la délibération prise le 4 avril 2014 relative aux indemnités de fonction des élus, de remplacer « indice 1015 » par « indice brut terminal de la fonction publique territoriale ». Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord.

10) Divers

10-1) M Largeron (CALHL) annonce par téléphone du 1 mars 2017 que l'antenne locale de Laussonne se transformerait prochainement en camion ambulant. Il est rappelé que cette antenne est ouverte jeudi matin et samedi matin de 9h00 à 12h00. Faut-il y voir une coïncidence avec la fermeture du bureau de poste du fait de l'absence de la concurrence bancaire locale?

Rendez-vous avec M Largeron le jeudi 9 mars 2017 à 11h00 à la mairie. Les élus disponibles sont invités à y participer.

10-2) Réunion de concertation et d'échange avec M et Mme JJ MASSON. Elle se tiendra lundi 13 mars 2017 à 18h00 en mairie. Les élus disponibles sont invités à y participer.

Fin de réunion 19h45

Maire
Pierre GENTES